

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, Étaient présents :

12 décembre 2024 Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien

Date de publication
sur le site internet de la
ville, CORITON, Mme Annic DESSAUX, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD,

23 décembre 2024 M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers Procurations :

En exercice 29 Mme Céline CIVES à M. Dominique GALLIER, M. Thierry DUPRAY à
Présents 20 Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul
Votants 26 GONCALVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Brigitte
MALOT à M. Éric BLONDEL, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic
DESSAUX.

Excusés :

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-110	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences
------------	---

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un emploi sur un contrat PEC, compte tenu des besoins dans les bâtiments scolaires pour des travaux d'entretien ménager mais également à la restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi – formation – accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

Dans les collectivités et établissements publics territoriaux, les emplois en PEC sont obligatoirement recrutés dans le cadre de contrats de travail à durée déterminée. Il s'agit par principe d'un CDD dont la durée du contrat initial est au minimum de 6 mois et reconductible dans la limite de 24 mois.

Les renouvellements ne sont ni prioritaires, ni systématiques. Ils sont conditionnés à l'évaluation par le prescripteur de leur utilité pour le bénéficiaire, autorisés au vu des nouveaux engagements que prend l'employeur et ce uniquement si les engagements antérieurs ont été respectés.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire précise que le contrat serait établi pour une durée initiale de 10 mois, dont la durée hebdomadaire est fixée à 25 heures avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1, L1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De créer un poste d'agent d'entretien des bâtiments et de restauration scolaire à compter du 1^{er} mars 2025 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » sur la base de 25 heures hebdomadaires.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

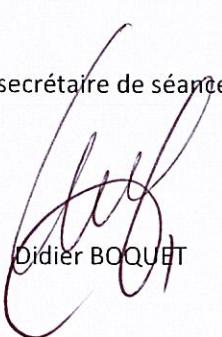


Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET